

**Zeitschrift:** Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde

**Band:** 21 (1931)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Curieuse coutume

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Feuersteinen und den üblichen Sprüchlein drinnen beschenkt worden zu sein. — Aber auch die Kläuse möchten Belohnung haben. Nicht umsonst folgt ihnen der Kannenträger Schritt auf Schritt. Er ist der Kassier. Wer Wein hat, schenkt solchen — Wartauer natürlich —, die andern schenken Geld.

Für die Kläuse, die Klausmeitle und die Kannenträger folgt noch ein Festlein. Daß es oft erst beim Tagesanbruch des neuen Jahres endigt, kann man sich denken.

In früheren Jahren wurde dieser uralte Brauch von der größeren unerwachsenen Jugend durchgeführt. Weil jedoch Unzukünftigkeiten unvermeidlich waren, übernahm die ledige Gesellschaft diese Tradition. In erzieherisch feiner Weise erhielt aber die nichtkonfirmierte Jugend einen für sie sicher wertvollen Erfolg in der damals, d. h. vor zwei bis drei Jahrzehnten, eingeführten Christbaum- und Silvesterfeier für Klein und Groß mit Bescherung in der Kirche zu Gretschins.

#### Curieuse coutume.

On lit dans les Etrennes Fribourgeoises de 1931 (p. 160).

Nous sommes descendus à Morat à l'auberge «à l'Aigle» et là, nous avons subi la vieille coutume. Après que nous eûmes diné, les musiciens sont entrés dans la salle et après eux est venue une femme qui marchait appuyée sur un bâton; elle avait une vieille coiffe noire par-dessus son voile, qu'elle laissait un peu pendre par derrière; devant son visage, qui était tout barbuillé de charbon, elle portait au lieu de mouchoir un vieux chiffon; elle avait aussi mis une vieille jupe déchirée et s'était fabriqué une grande bosse. Elle s'assit à côté de nous à table, et selon la vieille coutume, nous devions l'embrasser, mais nous ne voulûmes pas y consentir; cependant Monsieur Murhardt et moi nous avons dansé avec elle. Et lorsque nous l'eûmes contentée avec un demi-thaler, elle est revenue et nous a priés de nous inscrire dans le livre (où se trouvent les signatures d'un grand nombre de voyageurs). Et voici ce que j'ai écrit: «Je déclare que le 17 Mars 1643 nous sommes arrivés à Morat, que selon la vieille coutume de la localité, nous avons contenté la Compagnie et donné un demi-thaler à l'horrible sorcière (sans aucun doute échappée de chez le diable), etc.»

Et doivent subir cette coutume tous ceux qui ne sont encore jamais venus dans cette localité. Il ne leur suffit pas de devoir embrasser la vieille; mais quand d'autres gens (qui précédemment ont déjà passé par ce chemin) sont là, les nouveaux venus sont tenus de les défrayer. A ce sujet un gentilhomme de St. Gall nous a raconté à l'auberge, à Payerne, que les négociants de St. Gall qui parcourent le chemin avaient fait un pacte pour que cet usage, dont ils profitent, fût maintenu, et ne tombât pas en désuétude. Et il est bon que précisément nous ayons été seuls, puisqu'ainsi nous n'avons payé que pour nous-mêmes, et pour aucun étranger.

Et comme nous étions sans étrangers, il nous était assez indifférent de laisser ou non cette vieille femme nous aborder, mais comme d'une manière ou d'une autre, il fallait lui donner la gratification, nous tenions d'autant plus à en avoir pour notre argent, et à voir aussi la hideuse vieille figure; à cause de cela, nous la fimes venir.

On observe un usage analogue à Aarberg (sur l'autre route de Genève).